

le chiffre de la population. Hélas! faute d'encourager l'agriculture et son commerce avec la France ou les Antilles françaises, le Canada vivait d'une seule ressource, souvent précaire, et végétait dans un état de crise continuel. Avec cela, les maraudes des Iroquois—et pas de troupes pour éloigner ce fléau.

Je crois comprendre que les voyageurs du Père Ménard ne furent pas heureux dans leur négoce au lac Supérieur et qu'ils ne rapportèrent pas assez de pelleteries pour indemniser les Jésuites des frais de l'entreprise. A quoi cela tenait-il, à l'inexpérience commerciale de ces hommes ou à l'hostilité également commerciale des Outaouas? Le projet de mission ne fut repris que deux ans plus tard.

Faute d'explication ancienne sur la nature de l'aide que le gouvernement accordait aux missionnaires, nous ne saurions dire au juste en quoi consistait ce support, mais en rapprochant certains textes il est visible qu'il était des plus minces, et encore prenait-il simplement la forme d'un "congé" ou permission d'équiper un ou deux canots pour faire la traite. En d'autres termes, les Jésuites ne recevaient du pouvoir que la liberté de gagner aux-mêmes leurs frais de route et leur subsistance chez les Sauvages. L'Etat ne déboursait rien. Comment s'étonner si les missionnaires se trouvaient à la charge des Sauvages et des coureurs de bois qu'ils rencontraient de loin en loin, par hasard!

A la date du 13 octobre 1663, on voit dans les *Jugements du Conseil Souverain* le débat d'une affaire qui ne paraît point concerner les coureurs de bois avec lesquels s'était trouvé Jean Guérin. Il s'agit d'une requête de Jean-François Le Poutrel de Bellecour, Antoine Trottier et consorts pour se faire exempter des "droits du quart", ou impôt de 25 par 100 sur les castors qu'ils sont allés chercher "au pays des StaSau," parce que, alléguent-ils, dans ce voyage ils ont exposé leurs vies et vu que ce qu'ils ont rapporté a été d'un "notable profit" dans la colonie. Le Conseil refuse la demande sans dire pourquoi.

Le sieur de Bellecour habitait aux Trois-Rivières depuis 1650 au moins puisque des membres de sa famille y étaient arrivés de Normandie dès 1636. C'étaient les Le Neuf et les Pouterel ou Poutrel. Il possédait un terrain dans ce lieu qui est mentionné en 1668 comme si le propriétaire vivait encore. Un fils d'Antoine Trottier a pris le nom de Bellecour qui s'est transmis à sa nombreuse descendance.

La famille Trottier, établie à la côte de Champlain, était venue en 1646 de Saint-Martin d'Igé au Perche. Antoine, l'un des quatre garçons, né en 1639, fut marchand et parvint à un état prospère. Il portait le nom de Desruisseaux. Huit de ses fils se sont appelés Desruisseaux, Desrivières, Desaulniers, Labis-onnière, Beaubien, Pombert, Bellecour.

(48) Voyez Tanguay I. 69, qui le nomme Botrel. Sur une partie de sa famille, voyez Tanguay I. 498.